

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 JUIN 2024

Le 10 Juin 2024, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MEDOC, légalement convoqué le 4 Juin 2024, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoints, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, CROMER, DALCIN, GOFFREDI, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, BOYER, VEILLON, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. ROBERT	Adjoint	qui a donné procuration à	M. CAZAUBON Adjoint
Mme SEGUIN	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme MUSETTI Conseillère M ^{ale}
Mme BASQUE	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. LE BEDONCHEL Conseiller M ^{al}
Mme BOUDEAU	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD Maire
Mme ROHEL	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
M. CADRET	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	M. CHAPPELLAN Adjoint
M. ALCOUFFE	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère M ^{ale}

ABSENTS EXCUSÉS : MM. RASCAR et SETTIER, Conseillers M^{aux}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jean-Claude LAPARLIERE

395 - OBJET : Répartition du FDAEC 2024

M. le Maire indique à l'assemblée que par courriel du 22 mars 2024, M. le Président du Conseil Départemental de la Gironde, l'a informé que le principe du F.D.A.E.C. (*Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes*) était reconduit pour 2024.

L'enveloppe prévisionnelle pour LESPARRÉ serait de **24 000 €**.

Considérant les opérations éligibles figurant au budget primitif 2024, il est proposé de répartir le F.D.A.E.C 2024 d'un montant estimatif de **24 000 €**, sur les investissements suivants :

- *Acquisition d'une autolaveuse – Espace François Mitterrand,*
- *Installation d'un chauffage réversible – Mairie,*

Le Conseil municipal voudra bien se prononcer sur ce programme de travaux et le cas échéant autoriser le Maire à signer tous documents afférents à la présente décision.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

☞ De répartir le F.D.A.E.C 2024 d'un montant prévisionnel de **24 000 €** sur les investissements suivants :

- *Acquisition d'une autolaveuse – Espace François Mitterrand,*
- *Installation d'un chauffage réversible – Mairie,*

☞ D'autoriser M. le Maire à signer tous documents relatifs à la présente décision

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409- 20240610-395-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 11/06/2024



Pour copie conforme
Le Maire

Bernard GUIRAUD